



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Dimanche 28 Avril 2024

Mandat

Je soussigné(e) M/Mme

Président(e) du Club

donne mandat à M/ Mme (Nom Prénom)

licencié(e) FFHB dans mon club sous le n°

pour prendre part, en mes lieux et place, aux délibérations et votes pouvant survenir au cours de l'Assemblée Générale du Comité DRÔME/ARDECHE de HANDBALL, réunie le 28 Avril 2024 à la Maison des bénévoles à Valence.

Le : à :

Signature

8.2 Délégués

Chaque association affiliée délègue à l'assemblée générale du comité un représentant spécialement mandaté par son instance dirigeante. Peuvent seules être déléguées des personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques, et licenciées à la fédération dans l'association affiliée qu'elles représentent.

La personne représentant le club doit obligatoirement être en possession de ce mandat lors de l'Assemblée Générale et présenter le document dès son arrivée.